

## ANNEXE – GESTION DES EFFECTIFS

### Coordonnées et résumé des règles de convention collective Ex-établissement CSSS-IUGS

<p><b>Équipe de gestion des effectifs de l'ex-établissement CSSS-IUGS</b> (Hôpital et centre d'hébergement Argyll, hôpital et centre d'hébergement D'Youville, CLSC Speid, CLSC Murray, CLSC King Est, CLSC Camirand (95), CLSC Camirand (50), centre d'hébergement Saint-Vincent, centre d'hébergement Saint-Joseph et Maison des naissances de l'Estrie) 500, rue Murray, Sherbrooke (Québec) J1G 2K6</p>
<p><b>Personnes-ressources</b> Numéro de téléphone : 819 780-2220 Kym Gagné, technicienne en administration (Catégorie 1 et 2) : poste 47159 Maude Bolduc, technicienne en administration (Catégorie 1 et 2) : poste 47270 Bélinda Villeneuve, technicienne en administration (Catégorie 2 Services techniques et catégorie 3) : poste 47154 Claudia Charest, technicienne en administration (Catégorie 4) : poste 18615 Centrale de remplacement : poste 49966</p>

SUJETS	FIQ (cat. 1)	SCFP (cat. 2)	CSN (cat. 3)	APTS (cat. 4)
<b>Disponibilité minimale à l'embauche</b>	Titularisation : 8 quarts par 28 jours	<b>Pour les 12 premiers mois</b> : adaptée aux besoins de l'employeur	<b>Pour les 6 premiers mois</b> : adaptée aux besoins de l'employeur	Selon la convention
<b>Modification de la disponibilité et fréquence</b>	La disponibilité demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'elle n'est pas modifiée. Toutefois, elle peut être modifiée une fois par trois périodes comptables équivalant à trois horaires de travail.	La disponibilité demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'elle n'est pas modifiée. Toutefois, elle peut être modifiée une fois par période de trois mois. Une modification à la hausse est considérée un cas d'exception à la règle du trois mois.		
<b>Particularités</b>	Les modifications de disponibilité doivent être exprimées trois semaines avant le début de l'horaire.	N/A	N/A	N/A
<b>Disponibilité minimale obligatoire</b>	2 jours par semaine dont 1 fds sur 2	En tout temps : 2 jours par semaine- 2 quarts dont 1 fds sur 2. Si pas disponible sur deux quarts, la disponibilité minimale est de 3 jours par semaine dont 1 fds sur 2.	2 jours par semaine dont 1 fds sur 2, là où les services sont requis 7 jours sur 7	2 jours par semaine dont 1 fds sur 2 ou 3 si assure une disponibilité dans une autre installation
<b>Sorties des horaires</b>	Une semaine avant le début de l'horaire			Deux semaines avant le début
<b>Disponibilité de temps supplémentaire</b>	Expression de disponibilité par un formulaire sur base volontaire et modifiable en tout temps selon les modalités			
<b>Modalités de fonctionnement de la liste de rappel</b>	<u>Aucun délai prévu</u>	<u>Délais de retour d'appels en cours d'horaire</u> * plus de 12 heures avant le début du quart de travail : 20 minutes * moins de 2 heures avant : 10 minutes * moins de 1 heure avant : réponse immédiate		<u>Aucun délai prévu</u>
<b>Particularité</b>	N/A			
<b>Négligence de disponibilité</b>	*Non-retour d'appels dans les délais *Refus de quart *Absence non motivée			
<b>En cas d'absence</b>	Aviser votre gestionnaire durant les heures ouvrables du lundi au vendredi			

**Équipe de gestion des effectifs de l'ex-établissement CSSS-IUGS**

(Hôpital et centre d'hébergement Argyll, hôpital et centre d'hébergement D'Youville, CLSC Speid, CLSC Murray, CLSC King Est, CLSC Camirand (95), CLSC Camirand (50), centre d'hébergement Saint-Vincent, centre d'hébergement Saint-Joseph et Maison des naissances de l'Estrie)  
500, rue Murray, Sherbrooke (Québec) J1G 2K6

**Personnes-ressources**

Numéro de téléphone : 819 780-2220

Kym Gagné, technicienne en administration (Catégorie 1 et 2) : poste 47159

Maude Bolduc, technicienne en administration (Catégorie 1 et 2) : poste 47270

Bélinda Villeneuve, technicienne en administration (Catégorie 2 Services techniques et catégorie 3) : poste 47154

Claudia Charest, technicienne en administration (Catégorie 4) : poste 18615

Centrale de remplacement : poste 49966

SUJETS	FIQ (cat. 1)	SCFP (cat. 2)	CSN (cat. 3)	APTS (cat. 4)
En cas d'absence à l'extérieur des heures ouvrables	Contacter le coordonnateur d'activités pour justifier votre absence, au 819 780-2220, poste 46078			Contacter le coordonnateur d'activités pour justifier votre absence au 819 780-2220, poste 46078 ou aviser votre service selon les directives prévues